

Conseil de Paris
Séance des 7 et 8 juin 2010

Vœu de Laurence Goldgrab, Gilles Alayrac, Jean-Bernard Bros et des élus du groupe socialiste radical de gauche et apparentés relatif à l'installation de défibrillateurs d'accès public dans les cafés, restaurants et pharmacies de Paris

Considérant que près de 50 000 personnes meurent, chaque année, en France, d'un arrêt cardiaque soudain;

Considérant que seuls 2 à 3% d'entre eux survivent à une crise cardiaque sans l'intervention d'un défibrillateur complété d'une réanimation cardio-pulmonaire;

Considérant que 4 personnes sur 5 ayant survécu à un arrêt cardiaque ont bénéficié des premiers gestes qui sauvent, c'est-à-dire d'une réanimation cardiaque accompagnée d'une défibrillation;

Considérant que chaque minute gagnée représente 10% de chances supplémentaires de survivre à un arrêt cardiaque et que 70% des arrêts cardiaques soudains se produisent devant témoins;

Considérant que, le Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 modifiant le code de la santé publique, stipule que « toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe » ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà doté tous ses équipements publics de défibrillateurs;

Considérant qu'il serait d'utilité publique majeure de soutenir la création d'un réseau dense et facilement identifiable par tous de lieux équipés de défibrillateurs; réseau qui permettrait ainsi de sauver 3 à 4 000 vies supplémentaires par an;

Sur proposition de Laurence Goldgrab, Gilles Alayrac, Jean-Bernard Bros et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris initie la création d'un réseau de lieux équipés et incite par tout moyen les cafés, restaurants et pharmacies à s'équiper d'un défibrillateur ou les équipe elle-même, sur le modèle de l'ancien réseau de téléphones publics.